



Cotisations sociales après liquidation judiciaire.

Par **Ulysses8945**, le **02/12/2023** à **18:50**

Bonjour.

J'ai été licencié à la suite de la liquidation judiciaire de mon entreprise. Du coup, je n'ai pas fait les 6 mois de préavis en tant que cadre. Les 6 mois ont été payés, mais en regardant mon dernier bulletin, sur lequel il y a les quelques jours du mois entamé jusqu'au jour du licenciement pour lesquels les cotisations normales sont prélevées.

Pour les 6 mois de préavis non effectués, certaines cotisations, comme le veuvage, maladie et surtout la vieillesse de base (vieillesse sécurité sociale) n'ont pas été cotisées à la caisse de retraite.

Est-ce que c'est normal, parce que pour la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO AG2R, les cotisations sont bien prélevées sur la totalité de ces 6 mois?

Si la cotisation n'a pas été versée à la caisse de retraite, est-ce que je vais perdre ces sommes? Au chômage, les sommes perçues ne rentrent pas dans le calcul de la retraite. Mais là, ces 6 mois que je ne fais pas, je n'ai pas droit au chômage. Donc ce n'est pas pareil. C'est de l'argent de mon travail, le préavis de licenciement. Vous comprenez, ça risque de me faire sauter une année de bons revenus et en laissant la place à une mauvaise année.

Pouvez-vous m'expliquer, et m'aider s'il vous plait?

Par **Marck.ESP**, le **02/12/2023** à **19:38**

Bonjour

C'est anormal, il s'agit sans doute d'une erreur à signaler au liquidateur, émetteur de votre fiche de paie.

Par **miyako**, le **02/12/2023** à **20:57**

Bonsoir,

Il faut signaler cela au mandateur liquidateur qui a fait les fiches de payes ,afin qu'il régularise auprès de la CNAVTS.C'est effectivement important ,car les 6 mois sont une période de carence de Pôle Emploi,non cotisée.

Cordialement

Par **Ulysses8945**, le **03/12/2023** à **07:58**

Bonjour

Merci pour vos réponses.

Le problème, c'est que ça c'est passé il y a quelques années, et que la liquidation doit être close: je découvre ça en épluchant mes bulletins en vue de ma retraite.

Que faire dans ce cas? C'est mort?

Cordialement.